

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

8 juin 2009

---

MISE EN ŒUVRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT  
(Deuxième lecture) - (n° 1692)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 367

présenté par

M. Chassaigne, M. Daniel Paul, M. Gosnat, Mme Amiable,  
M. Asensi, M. Bocquet, M. Braouezec, M. Brard, Mme Buffet,  
M. Candelier, M. Desallangre, M. Dolez, Mme Fraysse, M. Gerin,  
M. Gremetz, M. Lecoq, M. Muzeau, M. Sandrier et M. Vaxès

-----  
**ARTICLE 20**

Au début de l'alinéa 3, substituer aux mots :

« valorisation, de réparation »

les mots :

« conservation, de restauration, de valorisation ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement rédactionnel vise à reprendre des concepts scientifiques essentiels aux sciences de l'environnement que sont « la conservation » et « la restauration » des milieux et espèces naturels. Le mot « réparation » implique une politique très en retrait de celle de restauration, qui fait nécessairement référence à un état d'origine.